

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 décembre 2008, s'est réuni en séance publique le **MARDI 9 DECEMBRE 2008 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoints au Maire : Mme BONNIN, M. SANSON, Mme COPELAND, Mme SERT, M. MICHEL, M. ROZOT.

Conseillers municipaux : M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. THIOBANE, Mme DEMAGNY, Mme BRISSON, Mme POLVORINOS-FERNANDEZ, Mme CLARY, Mme TISSERAND, Mme LEROUX, M. ARCHIDEC, M. GREE, Mlle JOULAUD, M. MARENA (départ à 20h55 après le vote du point n°7), M. BERNASCON, Mlle BARE, Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT, Mme JAL.

POUVOIRS

M. GADAN	à	Mme BONNIN
M. GAUDEFROY	à	Mme LEROUX
M. MARENA	à	M. THIOBANE
à son départ		
Mlle HADJAL	à	Mme BRISSON

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme LEROUX, secrétaire de séance, fonctions qu'elle accepte.

* * * * *

M. le Maire fait part à l'assemblée :

- du décès survenu le 16 novembre 2008 de Mme Corinne LEGRAY, attachée de communication et relations publiques à l'Espace Charles Vanel.

- de la décision de M. le Préfet de Seine-et-Marne de saisir le Tribunal Administratif pour l'absence d'organisation du Service Minimum d'Accueil par la Ville.
- du dépôt sur tables du compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 octobre 2008.

Il propose ensuite à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance une question non inscrite à l'ordre du jour :

- **POINT SUPPLEMENTAIRE** :

Motion pour le maintien du RASED

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

* * * *

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

N°01 Procès-verbaux des séances du 7 octobre 2008 et du 12 novembre 2008

Le Conseil Municipal adopte :

- le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2008, **à la majorité absolue** des suffrages exprimés :
 - 30 voix pour
 - 0 voix contre
 - 3 abstentions (Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD)
- le procès verbal de la séance du 12 novembre 2008, **à l'unanimité**.

N°2 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -
 Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibération du 28 mars 2008, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

CULTURE

- **Charles Vanel**
 - **le 27 septembre 2008** un contrat de cession avec l'entreprise "ATOUT THEATRE" à 77144 MONTEVRAIN dans le cadre des Apéritifs culturels 2008/2009 les 23 novembre 2008 (Brecht, l'écrivain), 2 février 2009 (La littérature maghrébine) et 13 mars 2009 (Les rêveries du promeneur solitaire). Coût : 4.200,00 € H.T.
 - **le 21 octobre 2008** un avenant au contrat n°204/2008 avec la société "COLLECTIF MASQUE" ajoutant des actions culturelles autour du spectacle "GEORGE DANDIN" (collèges et lycée). Coût : 427,00 € H.T.
 - **le 28 octobre 2008** un contrat de co-réalisation avec l'association "Chorale La Gondoire" à 77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES pour une prestation "MISA LATINA" le 22 novembre 2008. Coût : 2 743 € T.T.C. Partage du bénéfice ou de la perte à 50/50.

- **le 6 novembre 2008** une convention de mise à disposition de Mme Odile BILLARD en qualité de chargée de relations avec le public à l'Espace Charles Vanel, avec l'association "ACTEMPLOI" à 75012 PARIS pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 juin 2009. Coût : 13.500 € T.T.C.
- **Conservatoire de Musique**
 - **le 22 octobre 2008** un contrat d'assistance-évolution avec la société "SINOPE DEVELOPPEMENT" à 76000 ROUEN pour le logiciel MUSICOLE. Durée : 1 an renouvelable 2 fois. Coût annuel : 574,95 € H.T.
- **Musée**
 - **le 22 octobre 2008** un contrat de suivi du logiciel MICROMUSEE pour la gestion documentaire, avec la société "MOBYDOC" à 31000 TOULOUSE. Durée : 1 an renouvelable 2 fois. Coût annuel : 1 000,00 € H.T.

Services Techniques

- **31 octobre 2008** une convention relative à l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques avec la société "NUMERICABLE" à 77437 CHAMPS-SUR-MARNE pour le quartier des Coteaux. Coût estimé à : 90 000 € H.T.

Communication

- **le 10 novembre 2008** un bon de commande avec "LA POSTE" à 77109 MEAUX pour la distribution du "bulletin d'information" entre le 17 et le 21 novembre 2008. Coût : 50,00 € H.T.

Informatique

- **le 18 novembre 2008** un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels avec la société "CIRIL SAS" à 69603 VILLEURBANNE. Durée : 1 an renouvelable 2 fois. Coût annuel : 18 864,88 € H.T.

Population

- **le 21 octobre 2008** un bon de commande avec "LA POSTE" à 77109 MEAUX pour la distribution du "Courrier de Lagny" entre le 03 et le 7 novembre 2008. Coût : 494,14 € H.T.

Animation

- **le 10 novembre 2008** un contrat d'engagement avec l'entreprise "ATTELAGES-PRODUCTIONS SPECTACLES & SERVICES" à 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN pour les fêtes de Noël – Groupe musical jazz-band "Les Lutins du Père Noël", le 20 décembre 2008. Coût : 2 600 € H.T.
- **le 12 novembre 2008** un contrat de cession avec la société "MELUSINE" à 75010 PARIS pour les fêtes de Noël – PIPES BAND ensemble de cornemuses – le 13 décembre 2008. Coût : 2 100,00 € H.T.

Marché de travaux

- **le 7 novembre 2008** un marché de travaux avec la société "ALHO Construction modulaire" à 77291 MITRY-MORY pour l'installation d'un bâtiment modulaire 33 avenue de la République. Coût : 160 537,00 € H.T.

Marché de fournitures

- **le 7 novembre 2008** un marché de décoration de Noël avec la société "DEWACHTER JENSEN" à 77166 GRISY-SUISNES – Lot n°3 guirlandes naturelles de sapins NORDMANN. Coût : 2 132 € H.T.

Marché de services

- **le 29 octobre 2008** un marché d'aide à l'élaboration du règlement sur la publicité, les enseignes, les pré-enseignes, définition d'une politique tarifaire avec la société "MELACCA – NGUYEN" à 92160 ANTONY. Coût : 19 100 € H.T.
- **le 19 novembre 2008** un marché de service de maintenance et de nettoyage de la sanisette située près du square Foucher de Careil, avec la société "MICHEL PLANTE SYSTEMES" à 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE. Durée : 1 an renouvelable 2 fois. Coût annuel : 5 896,00 € H.T.
- **le 19 novembre 2008** un marché de service d'entretien des espaces verts avec la société "STAPEF PAYSAGES" à 77610 FONTENAY TRESIGNY – Lot n°1 prestation de fauchage. Durée : 1 an renouvelable 2 fois. Coût annuel : 9 108,00 € H.T.
- **le 19 novembre 2008** un marché de service d'entretien des espaces verts avec la société "MABILLON" à 77410 CLAYE SOUILLY – Lot n° 2 prestation de taille, abattage, dessouchage et élagage. Durée 1 an renouvelable 2 fois. Coût annuel : 22 592,80 € H.T.

N°03 CONSEIL MUNICIPAL – Création d'un poste de 8^{ème} adjoint et d'un poste de 9^{ème} adjoint

Le Conseil Municipal décide de porter de 7 à 9 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

25 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

N°04 a) CONSEIL MUNICIPAL – Election du 8^{ème} adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, par vote à scrutin secret, élit à la majorité absolue Mme Dominique POLVORINOS-FERNANDEZ au poste de 8^{ème} adjoint au Maire.

N°4 b) CONSEIL MUNICIPAL – Election du 9^{ème} adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, par vote à scrutin secret, élit à la majorité absolue M. Jacques-Edouard GREE au poste de 9^{ème} adjoint au Maire.

N°05 CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élus municipaux

A l'issue de l'élection des 8^{ème} et 9^{ème} adjoints au Maire, **Le Conseil Municipal fixe** les indemnités de fonction des élus, qui entreront en application au 1^{er} janvier 2009.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

24 voix pour

0 voix contre

9 abstentions (Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT, Mme JAL)

N°06 (A) - AP Construction d'un Centre Technique Municipal : Clôture de l'AP et des CP – (B) - Décision modificative N°3 2008 – Budget principal Ville

(A) **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**, suite à la déclaration sans suite du projet, de clôturer l'autorisation de programme et les crédits de paiement ouverts pour la construction d'un Centre Technique Municipal.

(B) **Le Conseil Municipal adopte** la Décision Modificative n°3 exercice 2008, portant ajustement de crédits en fonctionnement et en investissement et actant la clôture de l'AP et des CP pour la construction d'un Centre Technique Municipal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

28 voix pour

0 voix contre

5 abstentions (Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD,

Mlle NEILZ)

N°07 AFFAIRES FINANCIERES – Budget primitif 2009 Ville (a) – Modification des AP/CP existantes pour la construction d'une salle polyvalente et pour la réfection de la voirie quartier des Coteaux (b)

a) Budget primitif 2009

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 12 novembre 2008, M. le Maire introduit le projet de budget 2009 par une présentation de la politique dans laquelle il s'inscrit. Il présente et analyse ledit projet de budget.

a) **Le Conseil Municipal adopte** le Budget Primitif Ville 2009 équilibré en dépenses et en recettes au montant global de 30 577 298,00 € à savoir :

- 7 586 893,00 € pour la section d'investissement,
- 22 990 405,00 € pour la section de fonctionnement.

Section de fonctionnement :

Adopté à la majorité, par :

24 voix pour

9 voix contre (Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD,

Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT, Mme JAL)

0 abstention

Section de d'investissement :

Adopté à la majorité, par :

24 voix pour

9 voix contre (Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD,

Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT, Mme JAL)

0 abstention

b) Modification des AP/CP existantes pour la construction d'une salle polyvalente et pour la réfection de la voirie quartier des Coteaux

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des AP/CP (autorisations de programme / crédits de paiement) relatifs à la construction d'une salle polyvalente et à la réfection de la voirie du quartier des Coteaux).

N° 08 **AFFAIRES FINANCIERES - Convention de Ligne de Trésorerie avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie - Année 2009 -**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie un contrat de mise en place d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour 2009.

N°09 **INTERCOMMUNALITE – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Attribution de compensation de la Commune de Lesches**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, relatif à l'attribution de compensation à la Commune de Lesches.

N°10 **AFFAIRES FONCIERES - OCAH 2009 –Poursuite de l'OCAH 2008 et contrat de maîtrise d'œuvre**

Afin de poursuivre l'objectif de remise sur le marché de logements inoccupés ou vétustes en centre ville, en favorisant l'installation du confort (chauffage, isolation, création de salle d'eau, etc...) aux normes en vigueur, et d'inciter à réaliser des travaux liés au développement durable (énergies renouvelables), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite de l'Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat (OCAH) en 2009 et autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

N°11 **a) AFFAIRES FONCIERES – Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AY 22, sise 57 rue Pierre Sépard.**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide, compte tenu de la désaffectation de la parcelle cadastrée AY 22, son déclassement du domaine public dans le domaine privé de la Ville.

N° 11 **b) AFFAIRES FONCIERES - Cession de la parcelle cadastrée AY 22 sise 57 rue Pierre Sépard.**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide la cession de la parcelle cadastrée AY 22, d'une surface de 43 m², sise 57 rue Pierre Sépard, et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

N°12 **AFFAIRES TECHNIQUES - Marché n°08176 de service de nettoyage du marché couvert et de ses abords - Attribution**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la conclusion d'un marché avec l'Entreprise Technique d'Environnement et de Propreté, pour le nettoyage du marché couvert et de ses abords, d'une durée de 3 ans pour un montant annuel de 95 401,00 € H.T.

N°13 **AFFAIRES TECHNIQUES - Convention de groupement avec le Centre Communal d'Action Sociale pour le marché de transports terrestres de personnes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale une convention de groupement pour le marché de transports de personnes.

N° 14 **AFFAIRES TECHNIQUES – Avenant au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de type MT garantie totale sur les installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire – Marché n°08195 -**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'établissement d'un avenant au marché conclu avec la Société DALKIA, portant adjonction des prestations chauffage/eau chaude pour les vestiaires de rugby.

N°15 **AFFAIRES TECHNIQUES - Inscription de Lagny-sur-Marne au schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Demande de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de M. le Préfet de Seine-et-Marne l'inscription de Lagny-sur-Marne au schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour 20 places, et **sollicite** les subventions possibles.

N°16 **ANIMATION - Convention de groupement pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la mise en place du feu d'artifice du 13 juillet 2009.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes avec les communes de Thorigny-sur-Marne, Pomponne et Dampmart en vue de l'établissement d'un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'un feu d'artifice commun le 13 juillet 2009.

N°17 **ANIMATION – Convention avec le Comité des Fêtes - Adoption**

Le Conseil Municipal adopte la convention avec le Comité des Fêtes pour l'organisation et le développement des événements festifs sur la Commune.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

27 voix pour

0 voix contre

6 abstentions (Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD, Mlle NEILZ, Mme JAL).

N° 18 **ANIMATION – Acompte sur subvention 2009 - Attribution**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder au Comité des Fêtes un acompte sur la subvention 2009 pour lui permettre de financer les manifestations ou les activités programmées en début d'année prochaine.

N°19 **AFFAIRES SCOLAIRES ET PARA SCOLAIRES – Signature de la convention d'objectifs et le financement avec la CAF de Seine-et-Marne pour les accueils de loisirs**

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "Accueil de Loisirs".

N°20 AFFAIRES CULTURELLES – Subvention exceptionnelle à une association

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association "La roue des arts" au titre d'une exposition en janvier/ février 2009 sur le thème du Maghreb.

N°21 COMMERCE – CREATION D'UN COMITE LOCAL DU COMMERCE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour mieux accompagner le commerce local et faciliter les échanges entre les acteurs économiques et institutionnels, la création d'un comité local du commerce.

N°22 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture et la fermeture d'emplois au tableau des effectifs des emplois permanents.

N°23 PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'un emploi catégorie A

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi catégorie A en vue du recrutement d'un responsable de projet informatique sur le grade d'ingénieur territorial, et **autorise** M. le Maire à conclure le contrat d'engagement correspondant.

N° 24 Motion pour le maintien du RASED

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte une motion pour le maintien de l'aide spécialisée apportée par les RASED (réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté).

N° 25 QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites du groupe "Lagny Avenir", du groupe "Mieux vivre ensemble à Lagny-sur-Marne" et du groupe "Lagny Ensemble".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire remercie l'assemblée et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 22 h 55.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

